



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 30 août 2024

Projet hydroélectrique Rhônergia : CNR prend acte de la décision de l'État de ne pas poursuivre les études

L'État a fait connaître le 29 août sa décision de ne pas poursuivre le projet de construction d'un nouvel aménagement hydroélectrique sur le Rhône, entre Saint-Romain-de-Jalionas (Isère) et Loyettes (Ain). CNR (Compagnie Nationale du Rhône) prend acte de cette décision, qui met un terme à l'étude du projet Rhônergia et ouvre une nouvelle phase de discussion avec l'État pour identifier de nouveaux projets en lien avec le fleuve.

Étudié par CNR à la demande de l'Etat conformément à la loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022, le projet Rhônergia a fait l'objet d'études de faisabilité, dites « d'avant-projet sommaire », remises en avril 2024 à l'autorité concédante.

L'étude des composantes techniques et environnementales du projet a été menée parallèlement à un dialogue continu avec les acteurs du territoire initié dès 2022 par CNR, jusqu'au terme de la concertation préalable le 29 février dernier.

Cette concertation de 3 mois a été organisée par CNR en lien avec l'État et RTE, sous la supervision de 4 garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Elle a réuni plus de 1300 participants lors d'une quarantaine de rencontres et a donné lieu à plus de 1200 contributions écrites et cahiers d'acteurs locaux.

Ce projet a été l'occasion pour CNR de réaffirmer son savoir-faire industriel et son expertise de maîtrise d'ouvrage de grands projets hydrauliques tout en enrichissant ses connaissances sur ce secteur d'extension du périmètre de la concession du Rhône.

L'ensemble des données techniques et environnementales recueillies sur le terrain, ainsi que les attentes exprimées par le public et les acteurs du territoire lors de la concertation, sont autant de ressources sur lesquelles CNR entend capitaliser pour répondre à ses missions, en tant que concessionnaire du Rhône.

CNR engagera ainsi, conformément à son contrat de concession, une nouvelle phase de discussion avec l'État pour identifier des projets alternatifs en lien avec le fleuve.

Contacts presse

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1er producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. CNR transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 120 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer ses deux autres missions historiques – la gestion et le développement du transport fluvial et l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.